



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE

Thierry CADART, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°18

11 mars 2019

LOI DITE « ANTICASSEURS » C'est la liberté de manifester qu'il faut conforter

Le Sénat doit examiner en séance publique, le 12 mars, la proposition de loi visant à renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations, dite « anticasseurs ».

La CFDT considère que le renforcement de la sécurité lors des manifestations est une des conditions du maintien du droit effectif de manifester et, à ce titre, participe d'une liberté fondamentale.

En aucun cas, dans un régime démocratique l'organisation d'une manifestation ne doit être l'occasion de déchainement de violence gratuite en particulier envers les forces de l'ordre.

Mais en l'état, la CFDT estime que cette proposition de loi n'apporte pas de réponse efficace à la question du maintien de l'ordre public.

La France est déjà dotée d'un arsenal juridique conséquent... qui n'est pas appliqué. Le durcir n'y changera rien. Aujourd'hui, c'est d'une réflexion globale, menée en lien avec les représentants des forces police, sur les enjeux du maintien de l'ordre dans les manifestations dont nous avons besoin.

Par contre en autorisant l'administration à prononcer une interdiction de manifester, sans passage devant un juge, l'article 2 de la proposition de loi porte une atteinte excessive aux libertés individuelles.

La CFDT appelle les sénateurs à modifier le texte en conséquence.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante